

Plan de services en français
2011-2012

Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse

31 mars 2011

Table des matières

Message de la sous-ministre

1. Planification pour atteindre l'excellence dans l'offre de services en français
2. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)
3. Inventaire des services en français
4. Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2010-1011
5. Plan de services en français 2011-2012
6. Respect des priorités de la communauté acadienne et francophone
7. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Message de la sous-ministre

La Nouvelle-Écosse est déterminée à promouvoir l'essor de sa collectivité acadienne et francophone et à sauvegarder la langue française, source d'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse, pour les générations à venir. Veuillez trouver ci-joint le plan de services en français 2011-2012 du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse. Le plan présente les priorités du Ministère pour la promotion des services en français durant l'année financière qui s'annonce, ainsi qu'un rapport d'étape pour l'année 2010-2010.

Parmi les faits saillants en 2010-2011, il y a eu la nomination d'un juge bilingue à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, l'embauche de plus de personnel bilingue, la traduction des règles en matière de droit de la famille et des avis de pratique des règles de procédure civile de la Nouvelle-Écosse, l'installation d'affiches bilingues dans deux centres de justice, de la formation linguistique en français et sur la terminologie juridique en français, de la formation intensive en français pour une sténographe judiciaire et d'autres ajouts au contenu en français du site Web du ministère de la Justice, notamment sur les Services aux victimes, les Services correctionnels et le programme d'exécution des ordonnances alimentaires (MEP). Ces initiatives ont amélioré notre offre de services en français et font en sorte que les Néo-Écossais ont accès à des services en français, ce qui contribue à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et à l'appui de la diversité culturelle de la province. Les progrès accomplis par le Ministère en 2010-2011 continuent d'établir une solide base pour les services en français qu'il offre. Nos buts et objectifs pour la prochaine année aideront le Ministère à faire de nouveaux progrès dans l'offre de programmes et de services qui reflètent les besoins de la communauté acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse.

En 2011-2012, nous continuerons à promouvoir l'offre de services en français en suivant trois références précises : la *Loi sur les services en français*, adoptée en décembre 2004, le *Règlement sur les services en français* qui en découle et qui est entré en vigueur le 31 décembre 2006, et les consultations menées par l'Office des affaires acadiennes, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) et l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE), qui ont déterminé quels étaient les besoins de la communauté acadienne et francophone.

Le plan repose sur les efforts de nos nombreux employés, dont certains sont bilingues, qui travaillent pour que notre système juridique réponde aux besoins des Acadiens, des francophones et des francophiles de la Nouvelle-Écosse. Les initiatives décrites dans les pages qui suivent demandent la participation de nos partenaires au sein du système juridique et de nos partenaires dans les collectivités. La mise en œuvre des initiatives demande à la fois de la gestion et du leadership : la gestion des employés, des politiques, des procédures et des installations, et le leadership dans l'élaboration et la dissémination des idées.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour étudier notre plan et à nous faire part de vos commentaires. Nous remercions notre personnel et nos partenaires de leurs efforts pour la mise en œuvre du plan pour tous les Néo-Écossais.

Marian F. Tyson, c.r.
Sous-ministre

1. Planification pour atteindre l'excellence dans l'offre de services en français

La *Loi sur les services en français* a été promulguée en Nouvelle-Écosse le 9 décembre 2004 pour favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone et veiller à l'offre de services en français à la communauté acadienne et francophone par les ministères, les offices, les organismes gouvernementaux, les sociétés d'État et les institutions publiques désignés.

Le *Règlement sur les services en français* a été promulgué conformément à l'article 10 de la *Loi sur les services en français* pour qu'il y ait des améliorations importantes et mesurables aux services offerts en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Selon le *Règlement*, tous les ministères doivent rédiger et présenter, en français et en anglais, un plan annuel sur les services en français. Conformément au *Règlement*, le présent plan annuel décrit ce qui suit :

- les instructions données au personnel du ministère de la Justice sur la façon de répondre aux demandes en français du public;
- les services en français offerts par le Ministère;
- les mesures que prendra le Ministère pour maintenir ou améliorer ses services en français au cours du prochain exercice;
- les buts et les objectifs spécifiques qui ont été fixés pour améliorer les services en français et les mesures spécifiques qui seront nécessaires pour atteindre ces buts et objectifs;
- la façon dont le plan favorisera la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone;
- la façon dont le Ministère répondra aux priorités de la communauté acadienne et francophone, qui ont été exprimées lors des consultations ou lors des communications entre la communauté et le Ministère.

De plus, le plan annuel de services en français présente les progrès réalisés par le Ministère pour atteindre les buts et les objectifs spécifiques établis pour l'exercice 2010-2011.

Le ministère offre des services en français à tous les Néo-Écossais. En établissant ses buts et objectifs spécifiques, il accorde la priorité aux régions géographiques qui, selon les données démographiques, ont la plus forte concentration d'Acadiens et de francophones. Ces régions prioritaires sont Yarmouth, Digby, Halifax, Dartmouth et Port Hawkesbury.

2. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)

Selon l'article 12 du *Règlement sur les services en français*, chaque institution publique désignée doit répondre en français à toute correspondance écrite reçue en français et prendre toute mesure raisonnable et appropriée pour que le public soit mis au courant que les services sont offerts en français et en anglais.

Les employés du ministère de la Justice répondent aux demandes orales et écrites de service en suivant les normes de qualité de service établies dans leurs divisions respectives. Par conséquent, la prestation de services en français diffère d'une division à l'autre. Les divisions qui ont le plus de contacts avec le public sont celles des Services judiciaires et des Services correctionnels. Les employés de ces deux divisions ont reçu comme instructions de transmettre les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance est transmise au bureau principal pour traduction ou à un membre du personnel qui est capable de répondre aux questions en français.

Quand la nécessité de correspondre ou de parler en français avec le public est établie par le Bureau d'accès à l'information et de la protection de la vie privée, la division s'engage à obtenir des services de traduction et d'autres services offerts par l'Office des affaires acadiennes ou d'autres divisions du Ministère. La division est également responsable de l'intégrité globale de notre site Web public et, pour cette raison, elle travaillera avec les clients du Ministère pour répondre aux demandes de mise en ligne de matériel en français quand les activités du Ministère l'exigent. La division continuera d'étudier d'autres possibilités d'offrir des services en français, selon ses capacités.

D'autres divisions feront appel aux services de tout membre de leur personnel qui participe à la campagne *Bonjour!* pour répondre à des demandes précises en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

Bien que le Service des poursuites publiques (SPP) et le Service d'aide juridique de la Nouvelle-Écosse (Aide juridique) fonctionnent indépendamment du ministère de la Justice, ils sont inclus dans notre plan de services en français annuel. Au Service des poursuites publiques, il y a une personne qui participe à la campagne *Bonjour!* et qui a accepté de répondre aux demandes en français de la part du public, conformément à l'approche recommandée par cette campagne. Les autres membres du personnel du SPP qui offrent des services en français sont les procureurs. Dans leur cas, leurs obligations en matière de communication en français sont régies par l'article 530 du *Code criminel*. Au besoin, nous avons recours aux services de membres du personnel qui sont à l'extérieur de la région et qui sont en mesure de communiquer en français. L'Aide juridique offre un service de consultation téléphonique avec un avocat de service pour donner gratuitement et immédiatement, 24 heures par jour, des conseils juridiques aux personnes en état d'arrestation ou détenues. L'Aide juridique garde à jour une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent de travailler en français au service de consultation téléphonique en tant qu'avocats de service. L'Aide juridique compte quelques employés qui peuvent converser en français avec la population acadienne. Quand un accusé veut subir son procès en français et qu'il répond aux critères de l'aide juridique, le Service d'aide juridique veille à retenir les services d'un avocat qui parle français pour le défendre, même si l'avocat doit venir de l'extérieur de la province.

3. Inventaire des services en français

La présente section fournit un inventaire général des programmes et des services offerts en français par le ministère de la Justice conformément aux exigences énoncées à l’alinéa 5(1)d) de la *Loi sur les services en français*.

Voici les services spécifiques qui sont offerts :

- audiences devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- services d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles;
- services d'interprétation pour certaines affaires relevant du droit de la famille;
- participation du personnel à la campagne *Bonjour!*;
- services de traduction simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles, s’il y a lieu;
- traduction de certains documents imprimés et en ligne.

Les Services correctionnels peuvent également répondre aux demandes en français relatives au rapport présentiel et offrir des services de supervision en français à certains endroits. Tous les documents d'information des Services aux victimes à l'intention des victimes d'actes criminels ont été traduits. En plus des services en français exigés par le *Code criminel*, le Service des poursuites publiques ...

- mène en français des instances judiciaires non comprises dans l'article 530 du *Code criminel*;
- effectue des communications orales et écrites en français avec des organismes parallèles (particulièrement les services de police) et le public (notamment les accusés, les témoins et les médias);
- présente des exposés en français aux élèves du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

L'Aide juridique compte quelques employés qui peuvent converser en français avec la population acadienne. Un avocat francophone de l’Aide juridique, qui a de profondes racines dans la communauté acadienne, siège au conseil d'administration de la Commission d’aide juridique.

Tableau 1– Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2010-2011

Le tableau qui suit décrit les progrès réalisés par le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour atteindre les buts et objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2010-2011 conformément à l'article 7 du Règlement sur les services en français.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1 – Cadre administratif et stratégique</p> <p>L'Office des affaires acadiennes et le ministre des Affaires acadiennes s'acquittent de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>			<p><u>1.1 S'applique seulement à l'OAA.</u></p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 – Responsabilités des institutions</p> <p>Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<p>1. Appuyer le travail des Affaires acadiennes, l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement et contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.</p>	<p>1. La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice :</p> <p>a) continuera de faire partie du Comité de coordination des services en français et des sous-comités des ressources humaines, de la formation et des communications des Affaires acadiennes;</p> <p>b) informera l'AJEFNE et le Comité de coordination des services en français de l'Office des affaires acadiennes des projets en cours;</p>	<p>1.</p> <p>a) La coordonnatrice des services en français a participé régulièrement aux réunions du Comité de coordination des services en français et aux sous-comités des ressources humaines, de la formation et des communications.</p> <p>b) Afin d'échanger de l'information, elle a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assisté tous les mois à une réunion avec l'OAA; - rencontré tous les trois mois l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE); - rencontré le comité consultatif ministériel sur les services en français tous les trois mois. - rencontré le comité consultatif sur les services en français de la Division trois fois durant l'année. - rencontré le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux but et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 – Responsabilités des institutions</p> <p>Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<p>1. Appuyer le travail des Affaires acadiennes, l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement et contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.</p> <p>2. Continuer de s'acquitter des obligations juridiques et d'améliorer les services en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i> du Canada et de la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p>	<p>1. c) travaillera avec les Affaires acadiennes à la mise en œuvre de la campagne <i>Bonjour!</i> au ministère de la Justice, à l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et au Service des poursuites publiques.</p> <p>2. a) Veiller à ce qu'il y ait un juge, un sténographe judiciaire, un procureur et un interprète francophones lors des audiences conformément à l'article 530 du <i>Code criminel</i> et à la <i>Loi sur les contraventions</i> (loi fédérale).</p>	<p>c) elle a fourni des affiches, des cartes et des brochures du programme <i>Bonjour!</i> à l'Aide juridique, au Service des poursuites publiques et aux Services correctionnels pour qu'ils les affichent dans leurs bureaux partout en Nouvelle-Écosse.</p> <p>2. a)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de services en français dans les tribunaux conformément à l'article 530 du <i>Code criminel</i> et aux modalités de l'entente relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>. - Affectation d'un juge, d'un sténographe judiciaire et d'un procureur pour les procès en français conformément à l'article 530 du <i>Code criminel</i> du Canada. - Embauche d'interprètes francophones à de nombreuses occasions pour des procès. - Nomination du juge Pierre Léon Muiise à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 – Responsabilités des institutions</p> <p>Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<p>2. Continuer de s'acquitter des obligations juridiques et d'améliorer les services en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i> du Canada et de la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>3. Mise en œuvre de la <i>Loi sur les contraventions</i> – utilisation de l'aide financière fédérale pour améliorer les services de traitement des contraventions dans les régions désignées.</p> <p>4. Continuer l'élaboration de politiques sur la prestation de services en français au sein du ministère de la Justice.</p>	<p>2. b) Mettre la dernière main au protocole d'audience en français et le faire parvenir au personnel pertinent et aux partenaires du Ministère.</p> <p>3. a) Offrir aux employés du Ministère de la formation sur la terminologie juridique; acheter de l'équipement pour les vidéoconférences et embaucher plus d'employés bilingues pour répondre aux besoins du service.</p> <p>b) Explorer avec le gouvernement fédéral ainsi que Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités la possibilité d'instaurer un programme de constat d'infraction de stationnement bilingue.</p> <p>4. a) Élaborer et mettre en œuvre un plan de communications sur la prestation des services en français.</p>	<p>b) Terminé</p> <p>3. a)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un atelier d'un jour sur la terminologie juridique en français a été offert 5 fois dans chacune des villes suivantes, Yarmouth, Halifax et Port Hawkesbury, et à 10 employés du Ministère chaque fois. - Achat d'appareils vidéo pour les centres de justice d'Halifax et de Dartmouth. <p>b) Rencontre avec les intervenants. Ce projet est dirigé par le gouvernement fédéral. En cours</p> <p>4.a) Terminé</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 – Responsabilités des institutions</p> <p>Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<p>4. Continuer l'élaboration de politiques sur la prestation de services en français au sein du ministère de la Justice.</p> <p>5. L' Aide juridique continuera d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.</p>	<p>4. b) Concevoir et mener un sondage d'auto-identification visant l'offre de services en français.</p> <p>c) Le Service des poursuites publiques mettra en œuvre une directive sur la communication en français.</p> <p>5. a) L' Aide juridique demeurera membre en règle du comité consultatif ministériel sur les services en français et fournira une mise à jour tous les trois mois.</p> <p>b) L' Aide juridique consultera régulièrement la politique sur les services en français pour veiller à ce que le personnel soit particulièrement au courant de ses obligations de fournir des services en français.</p>	<p>b) Sondage d'auto-désignation entrepris le 5 mai 2010 : 98 membres du personnel y ont répondu. Trois employés occasionnels ont mentionné avoir des connaissances en français.</p> <p>c) En cours</p> <p>5. a) Participation d'un représentant de l'Aide juridique au comité consultatif ministériel sur les services en français.</p> <p>b) Préparation et distribution d'une politique d'appui à la formation linguistique en français par le service de l'Aide juridique et inclusion de la politique dans le manuel de politiques.</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux but et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 – Consultations</p> <p>Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>1. Assurer la liaison avec les intervenants francophones et le ministère de la Justice au sujet des services en français.</p>	<p>1. a) Continuer de rencontrer régulièrement l'AJEFNE pour rester à jour quant aux besoins des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse.</p> <p>b) Consulter les partenaires du Ministère, y compris l'AJEFNE, le Service des poursuites publiques et l'Aide juridique, quant aux protocoles et aux audiences en français conformément à l'article 530 du <i>Code criminel</i>.</p> <p>c) Travailler avec l'AJEFNE pour offrir le programme d'information pour les parents à la communauté acadienne et francophone en français.</p>	<p>1. a) Rencontres tous les trois mois entre la Division des services judiciaires et l'AJEFNE. Consultation avec le ministre de la Justice lors d'une rencontre.</p> <p>b) Une fois achevé, le protocole d'audience en français a été distribué à tous les partenaires du ministère de la Justice y compris l'AJEFNE, le Service des poursuites publiques et l'Aide juridique.</p> <p>c) Examen par un comité du Ministère des scénarios en anglais et en français préparés par l'AJEFNE pour le tournage de six vidéos. Ces vidéos serviront de ressources pour le programme d'information pour les parents. En cours</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 – Consultations</p> <p>Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>1. Assurer la liaison avec les intervenants francophones et le ministère de la Justice au sujet des services en français.</p>	<p>1. d) Continuer de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et les représentants de la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone.</p> <p>e) Travailler avec l'AJEFNE et l'Office des affaires acadiennes pour explorer la possibilité d'accepter des testaments en français sans demander de traduction en anglais.</p> <p>f) Le coordonnateur des services en français du Service des poursuites publiques rencontrera l'AJEFNE pour discuter des besoins des communautés acadiennes et francophones.</p>	<p>d) Consultations avec des représentants de la FANE et de l'AJEFNE en janvier afin de discuter de l'affichage de ressources en français sur Internet et d'établir l'ordre de priorité pour la traduction du site Web du ministère de la Justice. Désignation des Services d'aide aux victimes et du MEP (programme d'exécution des ordonnances alimentaire), comme secteurs prioritaires pour la prestation de services en français. Information traduite et affichée sur le site Web.</p> <p>e) En cours</p> <p>f) En raison de restrictions budgétaires, le Service des poursuites publiques n'a pas de coordonnateur des services en français.</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 – Consultations</p> <p>Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone; qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>2. Poursuivre les consultations avec les intervenants, notamment l'Office des affaires acadiennes, l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) pour réussir l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> dans les secteurs prioritaires.</p> <p>3. a) Déterminer quel matériel doit être traduit pour aider les Néo-Écossais francophones à avoir accès aux programmes et aux services.</p>	<p>2. a) Le ministère de la Justice et l'Aide juridique continueront de travailler avec l'AJEFNE pour obtenir des conseils, des renvois et des rencontres.</p> <p>b) L'Aide juridique fournira des renseignements opportuns sur les projets et les réalisations et fera en sorte que les communications avec la coordonnatrice des services en français soient efficaces.</p> <p>3. a) Les Services d'aide aux victimes feront imprimer la carte de renvoi qui sera distribuée par les agents de police aux clients francophones.</p>	<p>2. a)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres tous les trois mois entre les Services judiciaires et l'AJEFNE. La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice a communiqué activement avec l'AJEFNE durant toute l'année. - Un membre de l'équipe de direction de l'Aide juridique a communiqué activement avec l'AJEFNE durant toute l'année. <p>b) Un membre de l'équipe de direction de l'Aide juridique a été chargé du dossier et communique régulièrement avec la coordonnatrice des services en français.</p> <p>3. a) Les cartes de renvoi en français ont été imprimées.</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 2</u> <u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 – Consultations</p> <p>Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>3. b) Traduire le matériel désigné à mesure que les ressources sont disponibles.</p>	<p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’Aide juridique communiquera avec la coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice pour coordonner la traduction. - Le Service des poursuites publiques déterminera quels documents imprimés doivent être traduits et dans quel ordre de priorité. - Les Services judiciaires continueront la traduction des règles de la Cour provinciale et leur publication dans la Gazette du Canada et continueront la traduction et la publication des règles de procédure civile. - La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice continuera de déterminer quels textes imprimés pourraient être traduits en français et fera des recommandations à cet égard, et elle consultera l’AJEFNE pour veiller à ce que les textes choisis soient utiles à la communauté acadienne et francophone. 	<p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La traduction du site Web de l’Aide juridique est commencée. - La traduction du site Web du Service des poursuites publiques est commencée. - Continuation de la traduction et de la publication des règles de la Cour provinciale. La traduction et la publication de la deuxième partie des règles de procédure civile, des modifications et des avis de pratique seront terminées à la fin de l’exercice financier. - Le plan de traduction et de publication pour 2010 est terminé.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<u>Objectif 2</u> <u>Prestation de services en français</u>			<ul style="list-style-type: none"> - Les Services correctionnels continueront de déterminer quels documents doivent être traduits et dans quel ordre. 	<ul style="list-style-type: none"> - 95 % de l'information sur le site Web des Services correctionnels a été traduite et affichée sur le site Web du ministère de la Justice.
Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.	2.2 – Communications internes Les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français. Ils sont plus conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone et des exigences liées à la communication en français; ils font la promotion des services en français auprès du public.	1. Préparer le plan de services en français pour 2010-2011. 2. Promouvoir et utiliser le programme <i>Bonjour!</i> . 3. L'Aide juridique fournira continuellement de l'information au personnel de soutien et aux avocats sur la <i>Loi sur les services en français</i> .	1. Élaborer et présenter le plan de services en français 2010-2011 en français et en anglais. 2. a) Fournir des affiches et des fiches explicatives sur le programme <i>Bonjour!</i> pour appuyer la prestation de services en français dans les lieux de travail qui offrent des services directement au public. (b) Fournir des trousseaux <i>Bonjour!</i> aux nouveaux employés qui parlent français. 3. L'Aide juridique : <ul style="list-style-type: none"> - fournira des renseignements sur les services en français au personnel lors des réunions du personnel; 	1. Le plan de services en français était prêt le 31 mars 2010. 2. a) Promotion du programme <i>Bonjour!</i> au sein du ministère de la Justice, à l'Aide juridique et au Service des poursuites publiques. (b) Fourniture du matériel pour le programme <i>Bonjour!</i> selon les demandes. 3. L'Aide juridique : <ul style="list-style-type: none"> - a fourni de façon continue de l'information sur la <i>Loi sur les services en français</i> au personnel et aux avocats.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.2 – Communications internes</p> <p>Les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français. Ils sont plus conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone et des exigences liées à la communication en français; ils font la promotion des services en français auprès du public.</p>	<p>3. L' Aide juridique fournira continuellement de l'information au personnel de soutien et aux avocats sur la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - continuera d'implanter la politique officielle sur les services en français contenu dans le manuel des politiques fourni à tout le personnel; - fournira de l'information et de l'aide au personnel pour acquérir des habiletés en français; - répondra à toute la correspondance reçue en français selon les lignes directrices sur les communications en français. 	<p>3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - a préparé et distribué une politique d'appui à la formation linguistique en français et l'a incluse dans son manuel des politiques. - a inscrit des avocats aux programmes de formation linguistique en français. - a fait appel aux services de traduction pour la correspondance en français avec le public.
	<p>2.3 – Communications avec le public</p> <p>Les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>1. Augmenter le contenu bilingue sur le site Web.</p>	<p>1. a) En consultation avec la Division des services de technologie de l'Internet et la Division des communications du Ministère, déterminer quelles sections du site Web du Ministère doivent être traduites, faire des recommandations à ce sujet et présenter un plan à l'équipe de gestion principale pour approbation.</p> <p>b) Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires publiera la portion traduite et approuvée de son site Web public.</p> <p>c) Les Services aux victimes traduiront des sections clés du contenu de leur site Web.</p>	<p>1.a) Terminé</p> <p>b) Terminé</p> <p>c) Terminé</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
	<p>2.3 –Communications avec le public</p> <p>Les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>1. Augmenter le contenu bilingue sur le site Web.</p> <p>2. Installer des affiches bilingues.</p>	<p>d) L'Aide juridique élabore actuellement son site Web. Celui-ci contiendra des renseignements sur les services en français.</p> <p>e) La Division de la sécurité publique explorera la possibilité de traduire le contenu de son programme sur le site Web selon les besoins.</p> <p>2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Services judiciaires exploreront la possibilité d'installer des affiches bilingues à l'intérieur d'autres palais de justice ou centres de justice dans les endroits désignés, conformément à l'entente relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>. - Au Bureau provincial des armes à feu, la Division de la sécurité publique installera des affiches bilingues sur les portes accessibles au public. 	<p>d) L'Aide juridique a lancé son site Web en novembre 2010. La traduction en français est commencée. En cours</p> <p>e) La page Web du Bureau provincial des armes à feu a été traduite et affichée sur le site Web du ministère de la Justice.</p> <p>2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat et installation d'affiches bilingues pour les centres de justice d'Halifax et de Dartmouth conformément à l'entente relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>. - Terminé.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
	<p>2.3 – Communications avec le public</p> <p>Les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>3. Traduire en français les documents qui ont trait à une initiative particulière qui s'adresse à toute la province ou à la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>3. La Division de la sécurité publique explorera la possibilité de traduire de la documentation (documents, rapports, etc.)</p>	<p>3. a) L'information en ligne sur le programme de primes pour aider à élucider des crimes non résolus été traduite.</p> <p>b) Les Services correctionnels ont envoyé un sondage bilingue sur la gestion des cas dans les établissements pour adultes à d'autres provinces et aux territoires afin de déterminer des pratiques qui pourraient améliorer les services offerts en Nouvelle-Écosse.</p>
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.4 – Prestation de services</p> <p>Les services en français qui sont considérés comme prioritaires sont cernés, des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services sont mises en œuvre, et des services sont offerts.</p>	<p>1. Mise en œuvre du plan de services en français 2010-2011.</p> <p>2. Déterminer qui, parmi le personnel juridique et de soutien, est en mesure d'offrir des services en français aux clients.</p>	<p>1. Publier un compte rendu annuel des activités.</p> <p>2. a) Dresser une liste du personnel de l'Aide juridique en mesure d'offrir des services en français.</p> <p>b) Mettre à jour la liste du personnel en mesure d'offrir des services en français.</p>	<p>1. Collaboration avec le comité ministériel sur les services en français pour présenter le rapport d'étape annuel au plus tard le 31 mars 2011.</p> <p>2.a) Terminé</p> <p>b) Terminé</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.5 – Ressources humaines</p> <p>La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.</p>	<p>1. Offrir de la formation linguistique en français au personnel du Ministère selon les besoins du Ministère et la politique de formation linguistique en français.</p>	<p>1. a) Fournir aux employés du Ministère une formation sur la terminologie juridique en français.</p> <p>b) Appuyer la formation linguistique en français à l'Université Sainte-Anne (parrainée par l'Office des affaires acadiennes).</p> <p>c) Explorer les possibilités de formation à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes judiciaires, financer la formation et faire signer une entente de service en retour.</p> <p>d) Le Service des poursuites publiques continuera de veiller à ce que les procureurs et les employés de soutien aient l'occasion de suivre des cours de français dans la mesure où l'offre, les fonds et les besoins opérationnels le permettent</p>	<p>1. a) Le Ministère a offert un atelier d'un jour sur la terminologie juridique à cinq reprises dans chacune des villes suivantes : Halifax, Port Hawkesbury et Yarmouth. Il y a eu environ dix employés à chaque atelier.</p> <p>b) Les employés du Ministère ont participé de nombreuses séances de formation linguistique en français offertes à l'Université Sainte-Anne.</p> <p>c) Le Ministère a payé un cours de français privé, en ligne et intensif de six semaines offert par l'Université Sainte-Anne à un sténographe judiciaire qui a signé un contrat de service de deux ans pour offrir des services en français dans les tribunaux.</p> <p>d) Trois procureurs ont reçu de la formation à Cornwall, en Ontario. Des employés du Service des poursuites publiques sont inscrits à une formation de terminologie juridique en français.</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.5 – Ressources humaines</p> <p>La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.</p>	<p>2. L' Aide juridique poursuivra sa politique d'amélioration des occasions pour le personnel d'acquérir des compétences en français.</p> <p>3. La Division des Services juridiques améliorera sa capacité d'offrir des services juridiques en français.</p> <p>4. Continuer d'augmenter notre capacité de répondre aux demandes de services en français partout au sein du Ministère.</p>	<p>2. a) Le cas échéant, l' Aide juridique indiquera dans les offres d'emploi que des compétences en français constituent un atout.</p> <p>b) L' Aide juridique fournira du soutien au personnel qualifié pour à participer à la formation linguistique en français.</p> <p>3. Continuer de profiter de toutes les occasions de formation offertes.</p> <p>4. a) Embaucher des employés bilingues selon les besoins du Ministère.</p>	<p>2. a) En cours</p> <p>b) En cours</p> <p>3. Cinq avocats ont suivi une formation sur la terminologie juridique en français propre à leurs fonctions. Cette formation a été parrainée par le gouvernement fédéral.</p> <p>4. a)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Services correctionnels ont embauché deux agents de probation bilingues pour Yarmouth et Sydney respectivement. - La Division des services juridiques a embauché deux nouveaux employés qui possèdent des compétences linguistiques en français.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.5 – Ressources humaines</p> <p>La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.</p>	<p>4. Continuer d'augmenter notre capacité de répondre aux demandes de services en français partout au sein du Ministère.</p> <p>5. Fournir aux employés les outils et les ressources d'apprentissage pour acquérir des compétences linguistiques en français.</p>	<p>4. b) Travailler avec les ressources humaines au processus d'embauche pour combler les postes désignés bilingues et les postes où le français constitue un atout.</p> <p>c) Prendre les mesures nécessaires pour faire l'évaluation linguistique des employés déjà en poste et des nouveaux employés dans des postes désignés afin d'évaluer leurs compétences en français.</p> <p>d) Embaucher du personnel bilingue quand des postes désignés bilingues sont à pourvoir.</p> <p>5. a) Fournir des dictionnaires anglais-français et des lexiques de terminologie juridique aux nouveaux employés francophones.</p>	<p>4. b) Coordination de la traduction des offres d'emplois à la demande des ressources humaines et participation au comité de sélection pour un poste d'officier de justice II. En cours</p> <p>c) Évaluation des compétences en français de six employés qui occupent des postes désignés bilingues.</p> <p>d) En cours</p> <p>5. a)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des dictionnaires anglais-français, des lexiques sur la terminologie juridique ainsi que le guide intitulé <i>Le français au bureau</i> ont été distribués aux employés bilingues. Les centres de justice ont reçu un exemplaire bilingue du <i>Code criminel</i>. - Quinze logiciels d'aide à la rédaction Antidote, de Druide, ont été fournis aux agents de probation et aux sténographes judiciaires.

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs 2010-2011
	<p>2.5 – Ressources humaines</p> <p>La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.</p>	<p>5. Fournir aux employés les outils et les ressources d'apprentissage pour acquérir des compétences linguistiques en français.</p>	<p>5. b) Le Service des poursuites publiques fournira au personnel des exemplaires bilingues du <i>Code criminel</i>.</p> <p>c) Mettre sur pied un système pour suivre individuellement les membres du personnel quant à la formation qu'ils suivent et à l'acquisition de compétences en français.</p> <p>d) Faire un suivi auprès des membres du personnel et fournir à ces derniers des outils pour faciliter la prestation de services en français, p. ex. des lexiques, des textes de référence juridiques, etc.</p>	<p>5. b) Les employés bilingues ont reçu des exemplaires bilingues du <i>Code criminel</i> et le logiciel d'aide à la rédaction Antidote, de Druides, pour les aider avec la correspondance en français.</p> <p>c) Achat d'un système en ligne pour suivre la formation continue et l'acquisition de compétences en français du personnel.</p> <p>d) Deux nouveaux employés ont reçu des dictionnaires anglais-français, des lexiques et le guide <i>Le français au bureau</i>.</p>
<p><u>Objectif 3</u></p> <p><u>Développement communautaire et amélioration des capacités</u></p> <p>Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.</p>	<p>3.1 – Préservation et essor de la communauté</p> <p>Le gouvernement a aidé des organisations de la communauté acadienne et francophone à atteindre les objectifs indiqués dans le Plan de développement global de la communauté pour 2009-2014.</p>	<p>1. Mettre en œuvre le projet pilote de vidéoconférence des Services judiciaires.</p>	<p>1. Terminer l'installation de l'équipement de vidéoconférence dans tous les palais et centres de justice désignés.</p>	<p>1. Terminé</p>

Objectifs	Résultats attendus Plan stratégique des services en français pour 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère pour 2010-2011	Mesures prévues 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux but et objectifs 2010-2011
<p><u>Objectif 3</u></p> <p><u>Développement communautaire et amélioration des capacités</u></p> <p>Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.</p>	<p>3.2 – Centres scolaires communautaires</p> <p>Les centres scolaires communautaires acadiens et francophones offrent des services et des programmes à la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>1. Promouvoir la connaissance du système juridique dans les écoles francophones.</p>	<p>1. a) Fournir du financement et des contributions en nature pour appuyer les activités de l’AJEFNE lors de la Journée du droit.</p> <p>b) Faire des exposés dans les écoles francophones pour promouvoir les carrières dans le domaine du droit.</p> <p>c) Présenter des exposés sur l’Établissement pour jeunes délinquants des Services correctionnels de la Nouvelle-Écosse à des élèves francophones.</p>	<p>1.a) Des élèves francophones de partout en Nouvelle-Écosse ont été invités à participer à la Journée du droit grâce à la collaboration du ministère de la Justice et de l’AJEFNE.</p> <p>b) On a présenté la carrière de shérif aux élèves du cours de droit de deux écoles secondaires francophones.</p> <p>(c) Un exposé sur l’Établissement pour jeunes délinquants des Services correctionnels de la Nouvelle-Écosse a été présenté aux élèves du cours de droit dans deux écoles secondaires francophones.</p>

Tableau 2 – Plan de services en français 2011-2012

Le tableau reflète la nouvelle direction pour les services en français en Nouvelle-Écosse. Il présente les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice, le service de l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour 2011-2012 et les mesures spécifiques qui seront prises et les activités qui seront menées pour atteindre ces buts et objectifs.

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1 L'Office des affaires acadiennes, le ministre et les institutions publiques désignées s'acquittent de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement. Cela comprend la révision du <i>Règlement</i> avant le 31 juillet 2010 pour évaluer s'il permet d'améliorer de façon appréciable et mesurable les services en français qu'offre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.</p>		<p>1.1 * <u>S'applique seulement à l'OAA.</u></p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 1</u> <u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 Les institutions publiques désignées ont appliqué toutes les dispositions du Règlement.</p>	<p>1. Appuyer le travail des Affaires acadiennes, l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement et contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.</p> <p>2. S'acquitter des obligations juridiques et améliorer les services en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i> du Canada et des exigences de l'entente fédérale relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>3. Mettre en œuvre la <i>Loi sur les contraventions</i> – utilisation de l'aide financière fédérale pour améliorer les services de traitement des contraventions dans les régions désignées.</p>	<p>1.a) La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prendra part aux réunions du Comité de coordination des services en français et des sous-comités des ressources humaines, de la formation et des communications de l'Office des affaires acadiennes; – continuera d'informer l'AJEFNE et le Comité de coordination des services en français de l'OAA des projets en cours; – travaillera avec l'OAA pour implanter et suivre la campagne <i>Bonjour!</i> au ministère de la Justice. <p>2. Faire en sorte qu'il y ait un juge, un sténographe judiciaire, un procureur de la Couronne et un interprète francophone pour les audiences conformément à l'article 530 du <i>Code Criminel</i> et à la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>3. a) Offrir de la formation sur la terminologie juridique en français aux employés du ministère de la Justice et embaucher plus d'employés bilingues pour répondre aux besoins du Ministère.</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 Les institutions publiques désignées ont appliqué toutes les dispositions du Règlement.</p>	<p>3. Mettre en œuvre la <i>Loi sur les contraventions</i> – utilisation de l'aide financière fédérale pour améliorer les services de traitement des contraventions dans les régions désignées.</p> <p>4. Continuer d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.</p> <p>5. Continuer d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.</p>	<p>b) Continuer d'explorer avec le gouvernement fédéral et la Municipalité régionale d'Halifax la possibilité d'étendre le programme fédéral bilingue de constat d'infraction de stationnement.</p> <p>4. a) Le Service des poursuites publiques appliquera une directive sur la communication en français.</p> <p>b) Établir le mandat du conseil consultatif sur les services en français de la Division des services judiciaires.</p> <p>5. L'Aide juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – veillera à ce qu'un membre de la haute direction siège au comité consultatif ministériel sur les services en français et qu'il rende compte des mesures à prendre au directeur général; – passera régulièrement en revue les politiques de services en français de l'Aide juridique; – chargera un membre du comité consultatif des services en français de l'Aide Juridique d'informer le personnel et les avocats de l'obligation de fournir des services en

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><u>Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 Les institutions publiques désignées ont appliqué toutes les dispositions du Règlement.</p>	<p>5. Continuer d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.</p>	<p>français;</p> <ul style="list-style-type: none"> - fera rapport annuellement des progrès à la coordonnatrice des services en français; - affichera l'information sur les services en français sur le site Web de l'Aide juridique.
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>1. Assurer la liaison avec les intervenants francophones.</p>	<p>1. a) L'Aide juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontrera régulièrement le conseil consultatif ministériel des services en français; - fournira des renseignements opportuns sur les projets et les réalisations au conseil consultatif ministériel sur les services en français. - continuera de travailler avec l'AJEFNE pour des consultations, des renvois et des rencontres avec la direction. <p>b) Un membre du personnel du Service des poursuites publiques rencontrera l'AJEFNE lorsque les exigences opérationnelles le permettent.</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>1. Assurer la liaison avec les intervenants francophones.</p>	<p>c) Les Services judiciaires continueront à rencontrer régulièrement l'AJEFNE pour rester au courant des besoins des Néo-Écossais acadiens et francophones</p> <p>d) Le ministère de la Justice contribuera en nature aux trois symposiums de l'AJEFNE et fera des exposés sur les services en français offerts par le Ministère.</p> <p>e) Travailler avec l'AJEFNE pour offrir le programme d'information pour les parents à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse en français.</p> <p>f) Au besoin, la coordonnatrice des services en français apportera son aide lors des rencontres de mobilisation communautaire pour faire connaître le plan d'action contre la violence familiale.</p> <p>g) Au besoin, la coordonnatrice des services en français apportera son aide au projet de recherche « First Voice ».</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>2. Poursuivre les consultations avec les intervenants, notamment l'Office des affaires acadiennes, l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) pour réussir l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> dans les secteurs prioritaires.</p> <p>3. Déterminer les ressources qui doivent être traduites pour faciliter aux francophones de la Nouvelle-Écosse l'accès aux programmes et aux services.</p>	<p>2.a) Continuer de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et des représentants de la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone.</p> <p>b) Les Services judiciaires exploreront, avec l'AJEFNE et l'Office des affaires acadiennes, la possibilité d'accepter des testaments en français sans demander de traduction en anglais.</p> <p>c) Le Service des poursuites publiques rencontrera l'AJEFNE pour discuter des besoins des communautés acadiennes et francophones.</p> <p>3. a) La coordonnatrice des services en français veillera à ce que le Ministère satisfasse aux exigences relatives aux services en français, y compris la prestation de services en français aux endroits requis.</p> <p>b) La coordonnatrice des services en français travaillera avec ses collègues du Comité de</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>3. Déterminer les ressources qui doivent être traduites pour faciliter aux francophones de la Nouvelle-Écosse l'accès aux programmes et aux services.</p>	<p>coordination des services en français pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer quelles sont les ressources en français offertes aux victimes et aux auteurs d'actes de violence familiale; - déterminer de quels renseignements les victimes et les auteurs de violence familiale francophones ont besoin; - établir l'ordre de priorité de traduction des ressources; - faire traduire le matériel lorsque les ressources le permettent; - afficher les ressources traduites sur le site Web pertinent. <p>c) Les Services correctionnels détermineront quels documents doivent être traduits et établiront l'ordre de priorité.</p> <p>d) Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires traduira en français toute information additionnelle affichée en anglais sur son site Web.</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone, qui ont été déterminés lors des consultations.</p>	<p>3. Déterminer les ressources qui doivent être traduites pour faciliter aux francophones de la Nouvelle-Écosse l'accès aux programmes et aux services.</p> <p>4. Traduire le matériel désigné à mesure que les ressources sont disponibles.</p>	<p>e) Les Services aux victimes remettront des cartes de renvoi bilingues aux agents de police pour les distribuer aux clients francophones.</p> <p>f) Le Service des poursuites publiques déterminera quelles ressources imprimées doivent être traduites et dans quel ordre de priorité.</p> <p>4. a) Les Services correctionnels traduiront les ressources imprimées désignées.</p> <p>b) Les Services judiciaires termineront la traduction et la publication des règles de la Cour provinciale et des règles de procédure civile.</p> <p>c) Le Service des poursuites publiques traduira les ressources imprimées désignées à mesure que les ressources sont disponibles.</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.2 Les fonctionnaires maîtrisent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français. Ils sont plus conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone; ils font la promotion des services en français auprès du public.</p>	<p>1. Préparer le plan de services en français 2011-2012.</p> <p>2. Promouvoir et utiliser le programme <i>Bonjour!</i>.</p> <p>3. Donner au personnel de soutien et aux avocats de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse de l'information sur la prestation des services en français.</p>	<p>1. En consultation avec le comité consultatif ministériel des services en français, élaborer et présenter le plan de services en français du ministère de la Justice 2011-2012 en français et en anglais.</p> <p>2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des affiches et des fiches explicatives sur le programme <i>Bonjour!</i> pour appuyer la prestation de services en français dans les lieux de travail qui offrent des services directement au public. - Fournir des trousseaux <i>Bonjour!</i> aux nouveaux employés qui parlent français. <p>3. L'Aide juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournira de l'information sur les services en français aux employés lors des réunions du personnel; - continuera de fournir à tous les employés la directive découlant de la politique officielle sur les services en français qui est dans le manuel des politiques; - fournira l'information sur la formation linguistique en français et encouragera le

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.2 Les fonctionnaires maîtrisent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français. Ils sont plus conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone; ils font la promotion des services en français auprès du public.</p>	<p>3. Donner au personnel de soutien et aux avocats de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse de l'information sur la prestation des services en français.</p>	<p>personnel à profiter des possibilités d'acquérir des compétences en français.</p>
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.3 Le public comprend mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>1. Augmenter le contenu bilingue sur le site Web.</p>	<p>1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En consultation avec la Division des services de technologie de l'Internet et la Division des communications du Ministère ainsi que la communauté francophone, établir quelles sections du site Web du Ministère doivent être traduites, faire des recommandations et soumettre un plan à l'équipe de gestion principale pour approbation. - Mettre en œuvre le plan de travail approuvé.

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u> <u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.3 Le public comprend mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>2. Installer des affiches bilingues.</p> <p>3. Attirer des employés bilingues.</p>	<p>2. Les services judiciaires termineront la mise en œuvre de l'affichage bilingue selon les modalités de l'entente fédérale relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>3. a) La Division de la sécurité publique indiquera dans les offres d'emploi que le bilinguisme (français, anglais) constitue un atout pour un poste au Bureau provincial des armes à feu.</p> <p>b) Les Services aux victimes annonceront un poste désigné bilingue dans la Municipalité régionale d'Halifax.</p> <p>c) Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires indiquera dans ses offres d'emploi que pouvoir parler français constitue un atout.</p> <p>d) L'Aide juridique indiquera dans ses offres d'emploi que pouvoir parler français constitue un atout.</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.3 Le public comprend mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>4. L'Aide juridique :</p> <p>a) offrira des communications en français.</p> <p>b) mettra l'information sur les services en français sur son site Web.</p> <p>c) déterminera qui, parmi le personnel juridique et de soutien, est en mesure d'offrir des services en français aux clients.</p>	<p>4. L'Aide juridique :</p> <p>a) communiquera avec la coordinatrice des services en français du Ministère pour faire traduire les documents et la correspondance reçus en français;</p> <p>b) affichera sur le site Web de l'information bilingue à jour sur ses services;</p> <p>c)</p> <ul style="list-style-type: none"> - surveillera la prestation de services en français par le personnel; - appuiera les avocats et les employés de soutien qui désirent poursuivre leur formation linguistique en français pour améliorer la prestation de services; - continuera la mise à jour de la liste d'employés et d'avocats en pratique privée qui peuvent offrir des conseils juridiques en français au téléphone; - prendra en charge les frais des employés qui parlent français et qui se déplaceront pour aller offrir des services en français partout dans la province;

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.3 Le public comprend mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>c) déterminera qui, parmi le personnel juridique et de soutien, est en mesure d'offrir des services en français aux clients.</p>	<p>– traduira le rapport annuel de l'Aide juridique et l'affichera sur son site Web.</p>
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.4 Identification des services en français considérés comme étant prioritaires ainsi que des stratégies ou des méthodes de prestation de ces services.</p>	<p>1. Mettre en œuvre le plan de services en français 2011-2012.</p> <p>2. Déterminer qui, parmi le personnel juridique et de soutien, est en mesure d'offrir aux clients des services en français.</p>	<p>1. Publier un compte rendu annuel des activités.</p> <p>2. a) Dresser une liste du personnel de l'Aide juridique en mesure d'offrir des services en français.</p> <p>b) Mettre à jour la liste du personnel du Ministère en mesure d'offrir des services en français.</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.5 La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français s'est accrue grâce au recrutement d'employés qui parlent français ainsi qu'à la formation d'autres employés. Des normes et des directives sur le recrutement, l'évaluation et la formation ont été mises en place.</p>	<p>1. Offrir de la formation linguistique en français au personnel selon les besoins du Ministère et conformément à sa politique sur la formation linguistique en français.</p>	<p>1. a)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir aux employés du Ministère de la formation sur la terminologie juridique en français. - Appuyer la participation des employés du Ministère à la formation linguistique en français offerte par l'Université Sainte-Anne et parrainée par l'Office des affaires acadiennes. - Explorer la possibilité d'offrir aux sténographes judiciaires une formation linguistique intensive en français à l'Université Sainte-Anne, de payer pour la formation et de faire signer des ententes de service en retour. <p>b) Continuer de veiller à ce que les procureurs de la Couronne du Service des poursuites publiques et le personnel de soutien aient l'occasion de suivre des cours de français dans la mesure où l'offre, les fonds et les besoins opérationnels le permettent.</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.5 La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français s'est accrue grâce au recrutement d'employés qui parlent français ainsi qu'à la formation d'autres employés. Des normes et des directives sur le recrutement, l'évaluation et la formation ont été mises en place.</p>	<p>2. Continuer d'augmenter notre capacité de répondre aux demandes de services en français.</p> <p>3. L'Aide juridique continuera d'augmenter les possibilités pour le personnel d'acquérir des compétences en français.</p>	<p>2. a)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comblent les postes désignés bilingues au Ministère selon les besoins des services. - Travailler avec les ressources humaines au processus d'embauche pour combler les postes désignés bilingues et les postes où le français constitue un atout. - Prendre les mesures nécessaires pour faire l'évaluation des compétences en français des employés déjà en poste et des nouveaux employés qui occupent des postes désignés bilingues. <p>b) Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (MEP) indiquera dans ses offres d'emploi que pouvoir parler français constitue un atout.</p> <p>3. L'Aide juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indiquera dans ses offres d'emploi que pouvoir parler français constitue un atout;

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 2</u></p> <p><u>Prestation de services en français</u></p> <p>Consulter; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.5 La capacité de la fonction publique à offrir des services en français s'est améliorée grâce au recrutement d'employés qui parlent français ainsi qu'à la formation d'autres employés. Des normes et des directives sur le recrutement, l'évaluation et la formation ont été mises en place.</p>	<p>3. L'Aide juridique continuera d'augmenter les possibilités pour le personnel d'acquérir des compétences en français.</p> <p>4. La Division des Services juridiques améliorera sa capacité d'offrir des services juridiques en français.</p> <p>5. Fournir aux employés les outils et les ressources d'apprentissage nécessaires pour acquérir des compétences linguistiques en français.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - fournira du soutien au personnel pour suivre une formation linguistique en français; - suivra la formation linguistique et l'acquisition des compétences en français du personnel; - veillera à fournir les outils nécessaires pour faciliter la prestation de services en français, tels que des lexiques, des textes de références juridiques, les affiches du programme <i>Bonjour!</i>, dans les endroits appropriés des bureaux, et ainsi de suite. <p>4. Continuer de profiter de toutes les occasions de formation offertes aux employés des Services judiciaires.</p> <p>5. a) Fournir des dictionnaires anglais-français et des lexiques de terminologie juridique aux nouveaux employés francophones.</p> <p>b) Fournir des exemplaires du <i>Code criminel</i> bilingue aux centres de justice.</p>

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Buts du Ministère pour 2011-2012	Mesures pour atteindre les buts pour 2011-2012
<p><u>Objectif 3</u></p> <p><u>Développement communautaire et amélioration des capacités</u></p> <p>S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme.</p>	<p>3.1 Le gouvernement a aidé les organismes communautaires acadiens et francophones à atteindre les objectifs indiqués dans le Plan de développement global.</p>		
<p><u>Objectif 3</u></p> <p><u>Développement communautaire et amélioration des capacités</u></p> <p>S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme.</p>	<p>3.2 Les centres scolaires communautaires acadiens et francophones offrent des services et des programmes à la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>1. Promouvoir la connaissance du système juridique dans les écoles francophones.</p>	<p>1. a) En collaboration avec l'AJEFNE et le Conseil scolaire acadien provincial, offrir aux élèves francophones l'occasion de participer à la Journée du droit 2011.</p> <p>b) Fournir du financement et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE lors de la Journée du droit 2011.</p> <p>c) Faire des exposés dans les écoles francophones pour promouvoir les carrières dans le domaine du droit.</p>

6. Respect des priorités de la communauté acadienne et francophone

Conformément à l'article 6 du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice a décrit dans son plan comment il a répondu et il continue de répondre aux priorités de la communauté acadienne et francophone. Le Ministère est déterminé à faire progresser les questions qui sont au cœur de l'accès à la justice pour nos concitoyens de langue française et à résoudre celles qui sont en souffrance. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et que certains des défis à relever nécessiteront beaucoup de temps et de ressources.

Nous avons accompli beaucoup de progrès dans les dernières années pour assurer aux Néo-Écossais francophones l'accès à la justice en français. Le nombre de fonctionnaires qui parlent français a augmenté et les services en français sont offerts dans plus de régions de la province. Beaucoup d'employés suivent des cours de français et une formation sur la terminologie juridique en français. Chaque année, le Ministère fait traduire des documents imprimés et de l'information sur son site Web.

L'article 530 du *Code criminel* garantit à l'accusé le choix de la langue dans laquelle il désire subir son procès. L'accusé indique son choix au moment où il comparaît devant un tribunal provincial pour inscrire un plaidoyer. Le procès peut ensuite avoir lieu à la Cour provinciale ou à la Cour suprême. Nous avons des juges et du personnel qui peuvent fournir les services requis. Dans la plupart des cas, le ministère de la Justice fournit également des services d'interprétation et de traduction. Cela s'applique quand un témoin ou un avocat ne parle pas français. Le Service des poursuites publiques compte parmi son personnel des procureurs francophones. En 2010-2011, nous avons amélioré le contenu en français du site Web du Ministère en y ajoutant de l'information sur les Services aux victimes, le Programme d'exécution des exécutions alimentaires et les Services correctionnels. La traduction des règles applicables à la Division de la famille et des avis de pratique tirés des règles de procédure civile est terminée. Des affiches bilingues ont été installées dans deux centres de justice. Un juge bilingue a été nommé à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Un grand nombre d'employés ont participé à la formation linguistique en français ainsi qu'à la formation sur la terminologie juridique en français. De plus, un sténographe judiciaire bilingue a profité d'une formation intensive en français en ligne. Deux agents de probation et deux avocats ont été embauchés pour répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone. Fournir des services en français présente des défis et demande du temps, mais les progrès graduels et continus rendent la justice plus accessible aux Néo-Écossais francophones.

7. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Conformément à l'alinéa 5(1)e) du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice continuera de travailler avec ses partenaires. Ses efforts seront axés sur les secteurs de service considérés les plus importants par la communauté acadienne et francophone. Cela signifie en particulier que le Ministère poursuivra son engagement de fournir des services en français dans les régions prioritaires, notamment Halifax, Dartmouth, Port Hawkesbury, Yarmouth et Digby. En général, le Ministère examinera les façons d'améliorer encore plus sa capacité de répondre aux demandes de renseignements de première ligne, que ce soit au comptoir, à la réception ou par téléphone, et de traduire les documents publics, particulièrement ceux qui sont publiés sur son site Web. Le ministère de la Justice accomplira cela par la consultation directe avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et d'autres représentants de groupes acadiens et francophones ainsi que l'étude des rapports des consultations rédigés par l'Office des affaires acadiennes.

Selon le Ministère, le plan des services en français pour l'année 2011-2012 répondra aux besoins de faciliter l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse en continuant d'offrir des services, des outils et de la formation en français au personnel, ce qui améliore notre capacité d'offrir des services en français.